



## **APPEL A CRÉATION ARTISTIQUE EN ART URBAIN POUR LE BÂTIMENT CAP 44- BAS CHANTENAY A NANTES**

### **Cahier des charges**

### **Création artistique\_CAP 44\_BAS CHANTENAY**

#### **OBJET DE LA MISSION**

La mission a pour vocation la conception et la réalisation d'une œuvre artistique temporaire en extérieur, par des streets artistes locaux, sous le porche du bâtiment Cap 44, visant à accompagner la transformation du territoire et à faire le récit de l'histoire industrielle du Bas Chantenay.

*Diverses directions et établissements de Nantes Métropole s'associent à ce projet au côté de Nantes Métropole Aménagement : la Direction Générale Cultures et art dans la ville, la Direction du Patrimoine et de l'Archéologie, et les Directions de l'espace public et de l'Information, et relation aux citoyens.*

#### **CONTEXTE**

Face au Jardin Extraordinaire, les travaux de démolition de deux édifices, l'ex-garage Renault et l'ancien bâtiment de la Croix-Rouge, ont été réalisés en 2018, permettant ainsi de préfigurer les transformations à venir sur la cale de la Carrière. C'est à proximité que se dresse le bâtiment CAP 44. Suite à une démarche de concertation citoyenne autour du devenir du site Cap 44 – les grands moulins de Loire, décision a été prise de le conserver partiellement et de le réhabiliter. Témoin du passé industriel nantais, ce bâtiment en béton armé construit en 1895 s'inscrit dans l'histoire architecturale à l'échelle mondiale. Cette construction fut en effet la première réalisation à utiliser le procédé Hennebique (procédé de béton armé), révolutionnaire pour l'époque, qui s'est ensuite développé à partir de cet exemple nantais. Suite à sa transformation, le lieu, dont la programmation est actuellement en cours, abritera notamment la future Cité des imaginaires.

La durée des études préalables aux travaux implique un temps long avant que sa transformation ne puisse être perceptible, aussi NM et NMA ont convenu d'interventions artistiques temporaires engageant le changement de perception du lieu et amorçant l'identité qui sera mis en exergue dans la future cité de l'imaginaire, un lien entre histoire du patrimoine industriel et imaginaire vernien.

#### **LES CIBLES**

Ce projet vise un public très large: riverains, visiteurs du Jardin Extraordinaires, familles, salariés et usagers du quartier....

#### **LE DOSSIER DE CET APPEL A PROJET COMPREND LES ELEMENTS SUIVANTS :**

##### **I - Les éléments du projet**

1- Objet : Création d'une œuvre éphémère d'environ 63 mètres de long par environ 4,20m de large sous le porche du bâtiment Cap 44

- 2- Support(s) et plan : murs, poteaux, plafond et sol
- 3- Contexte urbain du quartier où sera créée la fresque
- 4- Les attentes pour cette œuvre
- 5- Critères de sélection
- 6- Calendrier
- 7- Modalités de dépôt des candidatures
- 8- Composition du Comité Artistique

## **II - Le Cadre juridique et financier**

- 1- Pièces nécessaires au dossier
- 2- Rémunération des artistes
- 3- Modalités - Prix du marché – Délais de paiement - Facturation
- 4- Retrait des dossiers - Transmission des offres de projets – Informations
- 5- Droits de propriété de l'œuvre
- 6- Pérennité de l'œuvre
- 7- Litiges
- 8- Signature(s) Appel à création " CAP 44 - BAS CHANTENAY "

## **I - LES ELEMENTS DU PROJET**

---

- 1- **Objet : Création d'une œuvre éphémère d'environ 63 mètres de long par environ 4,20m de large sous le porche du bâtiment Cap 44**

Visuels du site :



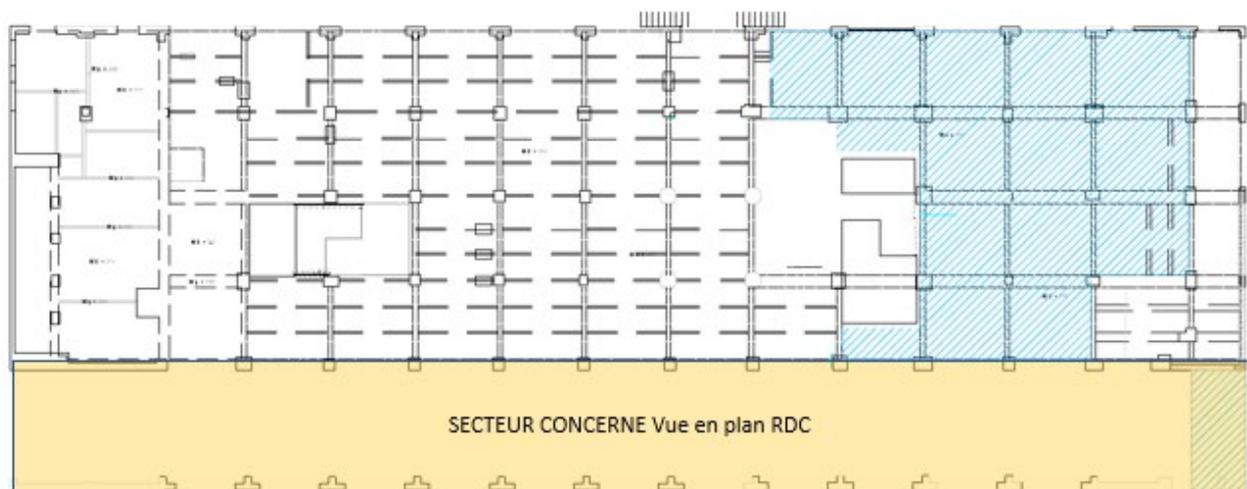


## 2- Support(s) et plan :

Le collectif d'artistes proposera une ou des créations originales, conçues spécifiquement pour l'extérieur, qui pourront prendre place sur les murs du bâtiment (sous le porche), les poteaux, et le plafond du porche, ainsi qu'un débord à prévoir sur le sol aux entrées EST et Ouest pour matérialiser les accès au porche.

Les propositions artistiques devront prendre en compte l'échelle du lieu, ainsi que sa configuration. La sollicitation très forte et les risques de dégradations liées à l'espace public, à la fréquentation et aux usages particuliers des lieux sont des facteurs à intégrer dès la conception.

*À noter : Dans le cadre des travaux de restructuration du projet Cap 44, NMA sera amené à réaliser différents diagnostics et/ou sondages sur la structure (sols, murs, plafonds) et tout particulièrement à partir du deuxième semestre 2022. L'œuvre devra s'inscrire dans ce contexte d'un site en transformation. Il ne pourra être revendiqué aucune contestation ou indemnité par les artistes ou le collectif à l'origine de l'œuvre.*



## 3- Contexte urbain du quartier où sera créée la fresque

Situé entre la butte Sainte-Anne et la Loire, le Bas-Chartenay est l'un des sites emblématiques de Nantes. Ce projet, qui s'inscrit dans un quartier à l'identité forte, fait partie des trois grands projets urbains qui redessinent la métropole nantaise autour de la Loire. D'ici 15 ans, 200 hectares et 3km de rives de Loire seront aménagés.

L'ambition du projet est d'accompagner les évolutions économiques, de programmer des logements, de mieux relier le quartier au centre historique, ainsi qu'à la Loire, en répondant à de grands enjeux : mobilité, aménagement de nouveaux espaces publics, environnement, ou encore valorisation de l'identité et des spécificités de ses différents secteurs.

Entre Roche Maurice et Sainte-Anne, le projet Bas-Chantenay se développe autour d'un concept « des liens et des lieux » qui fait émerger 5 territoires appelés « cales » : Roche-Maurice, Bois Hardy, Usine Electrique, Dubigeon et Carrière Miséry. Ces cales traduisent la diversité du quartier, entre friches industrielles (halles Dubigeon, grue noire...), entreprises (3 000 emplois), espaces verts et naturels (Jardin extraordinaire, parc des Oblates, etc.) et variété des manières d'habiter (habitat collectif et maison individuelle). Elles sont les points d'appui du renouvellement du quartier.

Les aménagements ont débuté sur plusieurs secteurs, et il convient aujourd'hui d'activer les liens, à commencer par la cale de la Carrière. L'aménagement de cette cale a été initié en 2019 par la réalisation de la promenade des belvédères et l'inauguration du Jardin Extraordinaire. L'Escalier de la Falaise, créé par François Delarozière, a ouvert à l'automne 2020.

#### **4- Les attentes pour cette œuvre**

Les objectifs sont les suivants :

- Dynamiser le lieu dans l'attente des différents temps de travaux et de la transformation du bâtiment à venir sur le long terme
- Créer un lien entre ce lieu qui peut être perçu comme désaffecté et le Jardin Extraordinaire, très fréquenté
- Amener le public à emprunter ce passage sous le porche, parfois occupé et dégradé, et à cheminer vers les autres sites du quartier.

L'œuvre proposée sera singulière, originale, colorée. Elle vise à interpeller et à marquer l'espace de manière artistique, tout en envoyant, un signal fort de la présence d'une œuvre d'art urbain en dialogue avec son environnement.

Le challenge lancé aux artistes est de rendre ce site esthétique et attractif par la réalisation de fresques harmonieuses permettant d'impulser la dynamique de transformation du quartier.

L'œuvre devra favoriser une identification immédiate, une visibilité et susciter l'intérêt des Nantais pour ce lieu. Les artistes ont toute liberté pour proposer cette œuvre. Ils peuvent imaginer pour cette fresque des créations artistiques contemporaines figuratives ou abstraites ou une mise en relief de type trompe l'œil, ou au contraire se détacher complètement de ces suggestions.

Cette œuvre fera écho au projet urbain dans son ensemble, au passé du bâtiment Cap 44, mais également au Jardin Extraordinaire, à partir des thématiques suivantes : univers de Jules Verne, industrie, nautisme, patrimoine, architecture, innovation, exploration, nature, Loire...

A noter : ce dispositif s'accompagnera de reproductions photographiques d'archives du bâtiment grand format, tirées du fond patrimonial nantais et témoignant du passé industriel du site, ces images ont vocation à interpeller les passants et à réamorcer la présence du bâtiment. Ces reproductions seront installées en hauteur, sur les frontons est et ouest du bâtiment par Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement.



Les artistes seront libres de définir la façon dont leur création interagira avec les reproductions photographiques, quels clins d'œil et échos seront trouvés par le public entre l'exposition « hors les murs » et les aménagements à venir.

À chaque phase du projet :

Les interventions ou productions du collectif d'artistes ainsi que le rôle de NMA et de Nantes Métropole, commanditaire de la prestation, sont détaillés par phase de projet :

**1/ phase conception :**

- attendus du collectif d'artistes : visites sur site, rencontre avec l'équipe-projet du Bas Chantenay. Fourniture d'esquisses et/ou maquettes des projets, un aller-retour artistique avec le commanditaire.
- rôle du commanditaire : informations sur le site et calendrier

**2/ phase réalisation :**

- attendus du collectif d'artistes : réalisation de l'œuvre, in situ, y compris préparation (nettoyage du sol) et sécurisation du site
- rôle du commanditaire : remise en état du site (remplacement du plafond)

**3/ phase exploitation :**

- attendus du collectif d'artistes : en cas d'usure ou de détérioration remettant en cause l'intégrité esthétique de l'œuvre ou mettant en danger le public, sa modification pourra être envisagée avec les artistes.
- rôle du commanditaire : communication sur le projet artistique

Communication sur l'exposition :

Le collectif d'artistes proposera un visuel original, représentatif de sa création, pour la réalisation des supports de communication du commanditaire.

Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement assureront la communication spécifique sur le projet. Un visuel conforme aux chartes graphiques sera réalisé en vue de la communication presse et les réseaux sociaux.

Des temps de rencontre avec la presse pourront également être organisés par les services de Nantes Métropole et de Nantes Métropole Aménagement.

Le collectif pourra communiquer sur cette réalisation sur les réseaux sociaux, en utilisant les visuels partagés avec le commanditaire.

**1- Critères de sélection**

Pour la création de cette œuvre, le choix est de faire appel à un collectif d'artistes.

Le chantier de réalisation est envisagé sur une période de 3 à 4 semaines.

La réalisation est attendue pour fin septembre 2021.

Cette œuvre aura une durée de 24 mois environ, jusqu'au démarrage des travaux du bâtiment prévu en 2023.

La démarche "carte blanche" laisse place à la liberté d'expression et à la créativité. Il s'agit de réaliser sur l'ensemble de la surface désigné une œuvre d'art urbain. Les critères de sélection sont les suivants :

- Le concept général, les intentions du projet
- La dimension esthétique de l'œuvre en cohérence avec le contexte du projet urbain
- La faisabilité technique concernant la réalisation
- L'identité propre de l'œuvre qui marquera la singularité, l'originalité
- L'intégration à l'environnement direct

La signature du (ou des) auteur(s) de la fresque est souhaitée.

#### **1- Calendrier :**

- Lancement appel à projet : vendredi 02 juillet 2021
- Visite collective sur site : lundi 12 juillet à 14h (*pour les artistes intéressés par le projet mais ne pouvant se rendre disponible pour cette visite, le site reste accessible en visite libre*)
- Retour des offres et projets : lundi 30 août à 9h
- Analyse des dossiers : semaine 35/36
- Comité artistique : semaine 37
- Réalisation de l'œuvre : à partir de la semaine 38
- Livraison- réception de l'œuvre : semaine 43 au plus tard

#### **1- Modalités de dépôt des candidatures**

Les candidats adresseront à Nantes Métropole Aménagement par voie numérique via Wetransfer à : [flore.hivert@nantes-am.com](mailto:flore.hivert@nantes-am.com)

L'instruction administrative permettra la reprise des éléments envoyés sur un document global. Pour information la note d'intention est lue en séance du comité artistique et l'esquisse fait l'objet d'une impression en A3 pour affichage. Nantes Métropole Aménagement accusera réception par mail de votre dossier.

Votre dossier comprendra les documents suivants :

*Avec impérativement les coordonnées téléphoniques et mail visibles*

#### **a) Éléments techniques de votre parcours artistique :**

- Un dossier de références permettant une bonne appréhension du travail et de l'expérience de l'artiste ou du collectif (book, expo, Site Internet...) afin de juger des capacités et des moyens techniques de réalisation de l'œuvre.

- Une présentation (adresses, statuts, CV, n° SIRET, n° d'URSSAF, éventuel n° d'ordre de la Maison des Artistes, Code APE, RIB, assurance responsabilité civile professionnelle, copie des habilitations requises (utilisation d'une nacelle si besoin autres...)).

#### **b) Éléments artistiques sur le projet de votre œuvre :**

- Une biographie en 30 lignes maximum reprenant les éléments essentiels du parcours artistique de l'artiste ou du collectif
- Une note d'intention artistique en 30 lignes maximum. Il s'agit de décrire avec précision le projet proposé, le style donné à la fresque, le mot de l'artiste son envie, son désir pour cette œuvre
- Une esquisse (ou des esquisses finalisées) de l'œuvre avec ses mises en perspective sur les supports dédiés permettant d'avoir globalement un rendu de l'œuvre sur le site
- Les délais nécessaires le nombre de jours pour réaliser de l'œuvre
- La liste du matériel nécessaire pour réaliser la fresque (références des peintures et bombes de peinture et quantités nécessaires par référence, gants, masque(s) respiratoire(s), etc...

### **Durée - temps de réalisation et visuels :**

La durée et le temps de réalisation se feront en concertation avec Nantes Métropole Aménagement et le collectif d'artistes pour réaliser la fresque (sous réserve des conditions météorologique et autres aléas...).

Pendant toute la durée du chantier, l'équipe retenue disposera d'un interlocuteur unique à Nantes Métropole Aménagement : Flore Hivert

**Visuels à transmettre :** durant, pendant et au terme de la réalisation des fresques, le collectif d'artistes s'engagera à réaliser des photos de l'œuvre et à les adresser par voie numérique à Nantes Métropole Aménagement.

### **2- Composition du Comité Artistique**

Le Comité Artistique se réunira semaine 37, son instance est plurielle et est composée des membres suivants : sa composition n'est pas définitive et est susceptible d'évoluer. Elle sera communiquée aux artistes.

#### **Élus, adjoints à la Maire de Nantes :**

Abassia Hakem, Adjointe de quartier Bellevue - Chantenay - Sainte-Anne  
Olivier Château, Adjoint au Maire délégué au patrimoine

#### **Commanditaires :**

Elyse Cazenove, responsable d'opérations NMA  
Flore Hivert, responsable communication NMA

#### **Nantes Métropole et Ville de Nantes :**

Vincent Morandea, Chef de projets D.T.A. Nantes Ouest - Direction Générale Fabrique de la Ville écologique et solidaire - Département du Développement Urbain  
Gaëlle Caudal, Direction du Patrimoine et de l'Archéologie - Direction générale Cultures et arts dans la ville  
Amélie Ranty, Mission Art dans l'espace public - Direction générale Cultures et arts dans la ville

Un expert du secteur de l'art urbain.

Le choix sera effectué au regard des critères énoncés ci-dessous :

1. Valeur artistique, esthétique et cohérence de la fresque en lien avec les attentes
2. Intégration dans le paysage urbain et équilibre général avec l'architecture du bâtiment
3. Références artistiques des porteurs de projet
4. Capacité à réaliser la fresque dans les délais indiqués

## II- CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

---

### 1- Pièces nécessaires au dossier

- Le présent cahier des charges signé de/des candidat(s),
- Les pièces nécessaires (une bio, note d'intention, esquisse, dossier de références, capacités et moyens techniques)
- Délais de réalisation, liste du matériel nécessaire à la bonne réalisation de l'ouvrage

### 1- Rémunération des artistes

Le budget global de cette commande est de 25 000€ TTC

Important : Les défraiements transport – hébergement – repas.... Sont à la charge des artistes ou des collectifs d'artistes et compris dans le montant forfaitaire.

### 2- Modalités - Prix du marché – Délais de paiement - Facturation

Le versement sera réalisé par Nantes Métropole Aménagement.

Le règlement comprend le coût de la réalisation de la fresque, les honoraires toutes charges incluses (fournitures, peintures, matériel, protections...), la préparation de la surface murale si besoin, ainsi que la prise en charge de tous moyens nécessaires à la bonne réalisation de l'œuvre.

### 3- Retrait des dossiers - Transmission des offres de projets – Informations

Le dossier de consultation est disponible sur le site web : [http://www.nantes-amenagement.fr/wp-content/uploads/2021/07/Art-urbain\\_Appel-a-creation-Cap-44\\_BAS-CHANTENAY.pdf](http://www.nantes-amenagement.fr/wp-content/uploads/2021/07/Art-urbain_Appel-a-creation-Cap-44_BAS-CHANTENAY.pdf)

Pour la demande du dossier numérique et pour toute information complémentaire merci de vous adresser :  
Flore Hivert : 02 72 00 40 49 - 06 89 03 37 49 / [flore.hivert@nantes-am.com](mailto:flore.hivert@nantes-am.com)

### 4- Droits de propriété de l'œuvre

Cette commande emporte la cession des droits de représentation et d'exploitation de la fresque pour le commanditaire Nantes Métropole Aménagement ainsi que pour Nantes Métropole et la Ville de Nantes, pour un usage à vocation exclusivement non commerciale.

### 5- Pérennité de l'œuvre

Ce présent contrat, prend acte de la nature éphémère de l'art urbain En conséquence et en accord avec les artistes, Nantes Métropole Aménagement ne peut s'engager au maintien de la fresque dans son état initial et donc ne s'engage pas à entretenir et réparer l'œuvre.

Les commanditaires pourra, à son initiative et sans accord préalable des artistes, procéder le jour venu à son effacement ou à son recouvrement. Il ne pourra être revendiqué aucune contestation ou indemnité par les artistes ou collectifs à l'origine de l'œuvre.

### 6- Litiges

Les artistes s'engagent à réaliser l'œuvre telle que présentée dans le dossier de candidature et lors de la séance du comité artistique.

Tout litige qui pourrait naître de l'interprétation et de l'exécution du présent marché devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut le différend sera porté devant le Tribunal Administratif de Nantes.

### 7- Signature(s) (obligatoire) Appel à création "Cap 44 – Bas Chantenay "

J'atteste avoir pris connaissance et accepte l'ensemble des modalités de ce présent contrat d'appel à création artistique.

Fait à Nantes, le

L'artiste ou le Collectif